

LE
CODE CIVIL

DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

ANNOTÉ

CONTENANT

LES TEXTES FRANÇAIS ET ANGLAIS ET CELUI DU CODE NAPOLÉON, LES AUTORITÉS
ET LES REMARQUES DES CODIFICATEURS, LE DROIT ANCIEN, LA CONCOR-
DANCE DES ARTICLES, LE DROIT STATUTAIRE, LA DOCTRINE CANA-
DIENNE, LA JURISPRUDENCE CANADIENNE, LA DOC-
TRINE FRANÇAISE ET LES RÈGLES DE DROIT
AVEC DIVERS APPENDICES.

PAR

J. J. BEAUCHAMP, C. R.

Avocat au Barreau de Montréal,

Auteur de "The Jurisprudence of the Privy Council," du "Répertoire de la Revue Légale"
et Rédacteur en Chef de la "Revue Légale, N. S."

Nemo debet venire ad iudicium unparatus.

TOME I

ART. 1-1202

MONTRÉAL, CAN.

C. THEORET, EDITEUR

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
11 ET 13 RUE ST-JACQUES

1904